Compte rendu de la journée Henri - Jean Martin 2010 / Philippe Vallas, BnF, département de la conservation

Prévues initialement en octobre à l'ENSSIB, organisées par l'équipe de la liste de discussion Bibliopat bibliopat@enssib.fr, les journées Henri-Jean Martin se sont tenues le 7 décembre 2010, à la bibliothèque Buffon, centre de documentation des métiers du livre de la Ville de Paris, devant une assistance d'une cinquantaine de bibliothécaires venus de toute la France.

1. Point préalable sur l'activité de Bibliopat
2. La révision de la norme de catalogage du livre ancien par Marielle Mouranche
3. FRBR, FRAD, FRSAD, RDA : où en est-on ? par Sébastien Peyrard
4. Evaluation physique des collections par Katia Baslé (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine, Marseille) et Philippe Vallas (BnF/DSC), modératrice Noëlle Balley (bibliothèque Cujas)
5. Livres précieux : comment les repérer, les estimer par Dominique Coq (MCC/S. L. L.) et Jean-Paul Veyssière (libraire d'anciens à Tours)

1. Point préalable sur l'activité de Bibliopat

Le bureau a d'abord procédé à un point encourageant sur les activités de la liste : le nombre d'adhérents (plus de 900) est en croissance rapide, le nombre de messages déposés reste élevé (moyenne de 40 par mois environ), l'information prenant progressivement de l'importance par rapport aux questions et discussions techniques; les polémiques sont rarissimes.
La journée a été l'occasion de renouveler le bureau de Bibliopat : C. Gascard (présidente), N. Balley (trésorière) et P. Gandil qui ne se représentaient pas ont été remplacés par C. Quillet, J. Jestaz, M-F. Garion.

La session du matin était consacrée au catalogage, avec deux interventions :

2. La révision de la norme de catalogage du livre ancien par Marielle Mouranche

Coordinatrice du catalogage des fonds anciens au SCD de l'université de Toulouse, Madame Mouranche nous a retracé l'histoire agitée de la norme française NF Z44-061 pour le catalogage des livres anciens : élaborée à titre expérimental en 1986 suite au refus français d'adopter telle quelle l'ISBD(A) anglo-saxonne, elle représente un compromis entre le souci d'une information claire et celui du respect de la page de titre. Même si la BN s'en démarque partiellement aussitôt dans son manuel de catalogage (1988), et si beaucoup de professionnels critiquent ses imperfections, elle est dans les faits largement adoptée et continue à être utilisée aujourd'hui alors qu'elle n'existe plus pour l'AFNOR depuis près de 15 ans et qu'aucune décision de pérennisation n'a été prise à son sujet 10 ans après sa publication (information largement ignorée et qui provoque l'étonnement d'une partie de l'assistance).

La révision de l'ISBD(A) n'ayant pas satisfait les bibliothécaires français, un groupe de travail, coordonné par Claire Lesage (BnF) se met au travail en 2007 pour élaborer une nouvelle norme à partir de Z44-061. Après 3 ans, l'essentiel du travail a été réalisé et le texte, en cours de relecture, devrait être finalisé mi-2011, complété d'un manuel d'utilisation en ligne adapté à l'Unimarc comme à l'Intermarc.
Les modifications sont nombreuses par rapport à Z44-061: allongement du champ chronologique d'utilisation jusqu'en 1830, fusion du titre et de la mention d'édition, abandon des ponctuations prescrites dans le titre et l'adresse, transcription intégrale de tous les éléments de l'adresse, du colophon et de l'achevé d'imprimer. Le catalogage à l'exemplaire est abandonné. Des points importants restent encore en suspens, notamment la description allégée.

L'exposé suscite de nombreuses questions de la part des catalogueurs de livres anciens, nombreux dans l'assistance, et des discussions parfois passionnées. Certains redoutent un ralentissement du travail en raison d'une complexification des notices, d'autres déplorent l'avancement trop lent de la réflexion sur les autorités (titres de forme, titres uniformes) ; quel est encore l'intérêt de réaliser des notices érudites quand le public a de plus en plus souvent accès directement aux documents numérisés eux-mêmes via des bibliothèques numériques ? Marielle Mouranche sans répondre à tout témoigne que le groupe de travail a voulu mettre au point un outil pratique et permettant de cataloguer rapidement.

3. FRBR, FRAD, FRSAD, RDA : où en est-on ? par Sébastien Peyrard

Avec un grand sens de la pédagogie, notre jeune collègue (BnF/DIBN) a expliqué le sens de ces sigles encore largement obscurs pour une partie du public, mais qui provoquent l'agitation au sein de la communauté des catalogueurs : FRBR (*Functional Requirements for Bibliographic Records* = Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques), FRAD (*Functional Requirements for Authority Data*), et FRSAD (*Functional Requirements for Subject Authority Data*) sont des modèles conceptuels de catalogage, s'appliquant aux informations contenues dans, respectivement, les notices bibliographiques, les données d'autorité, et les données d'autorité sujet, qu'elles répartissent en entités, qui sont pour FRBR : item c'est-à-dire l'exemplaire matériel, manifestation (publication composée d'exemplaires identiques), expression (version(s) dans lesquelles une œuvre est disponible), œuvre (envisagée globalement comme création) ; pour FRAD : personne, famille, collectivité ; et pour FRSAD : concept, objet, évènement, lien. Chaque entité est caractérisée par des attributs (par exemple pour l'exemplaire : cote, provenance ; pour l'œuvre : titre, date, forme…). Les entités des différents modèles sont reliées entre elles par des liens (une personne a créé une œuvre, possède un objet…) qui permettent de mettre directement en relation des éléments de notices distinctes.
L'objectif de ces modèles est de mettre en perspective l'information contenue dans les notices en fonction des besoins des utilisateurs, de rassembler les éléments pertinents trouvés dans l'ensemble des notices, d'expliciter les relations entre les différentes entités.
La BnF travaille actuellement à l'adaptation de ces modèles au contexte du livre ancien.
Ces explications permettent ensuite à S. Peyrard de présenter RDA (*Ressource Description and Access*), un nouveau code de catalogage basé sur les modèles précédemment décrits. Elaborée récemment par les Anglo-saxons, il s'agit d'une norme de contenu, cadre cohérent mais souple qui définit les éléments devant figurer dans la description mais sans imposer de forme ni même d'ordre de présentation ; sa vocation se veut universelle (description d'archives et d'objets de tous types autant que de documents écrits et graphiques), elle s'affranchit totalement du cadre de la notice catalographique pour privilégier les informations elles-mêmes, éclatées en paquets de données et qu'il s'agit de relier entre elles par le maximum de liens. En prenant acte de l'évolution d'Internet vers le web de données, l'objectif final est de remplacer les notices traditionnelles par un réseau de relations entre les données correspondant aux entités des modèles FRBR, FRAD, etc, qui transcende même le découpage entre catalogues.
Il reste cependant à prouver que ce code est effectivement et immédiatement utilisable ; la Library of Congress effectue actuellement des tests dans ce but, dont les résultats sont attendus pour la mi-2011. La France en prépare une traduction, et deux groupes de travail étudient également dans le cadre de l'AFNOR la possibilité de l'utiliser en France. La souplesse de RDA semble en tout cas le rendre largement adaptable aux particularismes nationaux.

L'après-midi était consacré au thème de l'évaluation des collections et des documents, sous forme de deux tables rondes où la parole devait être laissée largement à l'assistance, pour confronter avis et expériences :

4. Evaluation physique des collections par Katia Baslé (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine, Marseille) et Philippe Vallas (BnF/DSC), modératrice Noëlle Balley (bibliothèque Cujas)

En présentant la problématique, P. Vallas souligne le grand écart existant dans ce domaine entre la théorie et la pratique. Alors que depuis 15 ans tous les manuels de conservation traitent de l'évaluation de l'état des fonds comme le préalable presque obligé pour bâtir une politique de conservation sur des bases sérieuses et crédibles, on est bien en peine de savoir si l'intérêt de cette pratique se vérifie sur le terrain en termes de résultats par rapport aux moyens mis en œuvre, et si même elle a réellement cours dans les bibliothèques françaises. La rareté des articles qui en traitent dans la presse professionnelle n'est pas un très bon signe à cet égard, alors qu'ils sont relativement fréquents dans les revues anglo-saxonnes.
Ensuite est présenté l'outil d'évaluation disponible depuis 2005, la norme AFNOR NF Z40-011 : *Méthodes d'évaluation de l'état physique des fonds d'archives et de bibliothèques.* Elle se veut un outil accessible et pratique, proposant une méthode de travail rigoureuse fondée sur un sondage permettant d'évaluer à partir d'un échantillonnage restreint (400 documents judicieusement choisis suffisent pour obtenir des résultats précis et fiables sur un fonds même très important, pourvu qu'il soit relativement homogène).
Alors que le corps du texte détaille mise en place et suivi administratif et financier de l'évaluation, conçue comme un projet ambitieux présenté aux tutelles, une série d'annexes, plus techniques, fournit des éléments sans doute plus utiles aux professionnels : modèle de formulaire d'évaluation, glossaire des termes de statistiques, vocabulaire des dégradations, description de la méthode de « tirage » (sélection des documents constituant l'échantillon).
Les deux intervenants relatent ensuite leurs expériences de l'évaluation. K. Baslé en a pratiqué plusieurs fois dans des établissements divers de la région PACA, souvent en appui de l'action de la conseillère au Livre de la DRAC. Elle a utilisé la norme qu'elle considère comme un outil pratique, permettant de travailler rapidement, mais qu'il est indispensable d'adapter largement à chaque cas. L'évaluation doit notamment être étendue à l'environnement des collections. Elle précise qu'aucune bibliothèque n'avait entrepris d'évaluation avant son intervention.
P. Vallas expose une évaluation ciblée qu'il a réalisée (incomplètement) à la BnF avec son équipe, antérieurement à la publication de la norme. Elle visait à quantifier les collections de périodiques en papier acide nécessitant un microfilmage, et à établir une priorisation entre les titres. Un fichier Excel, des statistiques de refus de communication, des séances régulières de travail en magasin (évaluation de l'état du papier, du nombre de pages…) et la mise au point d'un barème permettent de constituer assez rapidement un corpus important, immédiatement disponible pour utiliser au mieux les capacités de reproduction. P. Vallas insiste sur l'intérêt de programmes d'évaluation modestes mais reflétant les priorités du fonds, que l'expérience et la pratique quotidiennes permettent de définir très rapidement. Il évoque ensuite l'évaluation plus globale et ambitieuse menée en 2006 par Caroline Laffont, ingénieure microbiologiste à la BnF, sur les fonds patrimoniaux de la bibliothèque de Fels (Institut catholique de Paris) dans le cadre de son Master 2 de conservation préventive : en 2 mois, 26 kms linéaires de collections et leur environnement général ont pu être évalués de façon concrète et utile ; ce que confirme dans l'assistance un bibliothécaire de cet établissement : l'étude a été à l'origine d'opérations (de conditionnement en particulier) visant à améliorer les conditions de conservation.
En-dehors de quelques remarques sur l'inadaptation des SIGB **(**Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) à la problématique de l'évaluation (pas de données exploitables sur les refus de communication, notamment), ces exposés suscitent peu de réactions du public, preuve manifeste que l'évaluation des collections ne fait pas encore partie de leurs activités ni de leurs préoccupations prioritaires.

Compte rendu de la journée Henri - Jean Martin 2010 / Philippe Vallas. Dans : *actualités de la conservation*, n° 30, 2011, p. 4 p.

5. Livres précieux : comment les repérer, les estimer par Dominique Coq (MCC/S. L. L.) et Jean-Paul Veyssière (libraire d'anciens à Tours)

Ce tandem expérimenté intervient sur le thème de l'évaluation des ouvrages anciens, avec l'aide de la modératrice Emmanuelle Toulet (BHVP), suscitant de nombreuses réactions d'un auditoire très concerné, qui exprime des besoins nouveaux : jusque-là limité aux prêts pour expositions extérieures, la nécessité d'évaluer la valeur vénale d'un document s'étend maintenant à ceux envoyés en numérisation externe, voire à des collections entières (les professionnels se voient de plus en plus souvent confier par leurs tutelles la mission d'estimer la valeur globale de leurs collections). Le débat porte sur les moyens techniques d'évaluation, considérablement développés grâce à Internet (site ADDALL notamment qui regroupe une grande partie des sites des libraires du monde entier). J.-P. Veyssière rappelle la possibilité d'obtenir des évaluations ponctuelles, souvent à titre gratuit, de la part des libraires d'anciens (regroupés dans le SLAM, Syndicat de la librairie ancienne et moderne) et des experts (souvent les mêmes), avec lesquels les bibliothécaires sont encouragés à entretenir de bonnes relations.

Les deux intervenants insistent sur la relativité et la difficulté des estimations : Comment évaluer un document unique et irremplaçable ? La valeur d'assurance est différente de la valeur vénale, qui elle-même n'est pas la valeur patrimoniale : une bibliothèque tiendra compte d'autres critères qu'un amateur privé, notamment celui de l'importance du document dans le contexte particulier de son fonds. Enfin, la valeur vénale est sujette à des fluctuations d'ampleur croissante, fonction des modes et de plus en plus souvent de la spéculation, que ne maîtrisent pas même les professionnels les mieux avertis.

La conclusion générale des deux intervenants est que l'évaluation de la valeur des documents est un travail long et compliqué, aux résultats incertains, et auquel par conséquent le bibliothécaire ne devrait pas consacrer trop de temps (d'autant que cette activité lui est interdite pour le compte d'un tiers) ; mieux vaut se limiter à des approximations, quitte à demander conseil à un expert extérieur pour les cas importants. C'est finalement en prenant le temps de connaître le mieux possible son fonds, remarque Dominique Coq, que le bibliothécaire sera le mieux à même d'estimer la valeur, au moins patrimoniale, des documents qui le composent ou qui seraient susceptibles de le compléter.

Compte rendu de la journée Henri - Jean Martin 2010 / Philippe Vallas. Dans : *actualités de la conservation*, n° 30, 2011, p. 4 p.